



4^e sommet UE-Afrique ***2 et 3 avril 2014, Bruxelles***

Informations aux médias - 1^e partie

CONTENU

1. Informations générales
2. Accréditation des médias
3. Visas
4. Informations relatives aux hôtels
5. Point de contact

1. INFORMATIONS GENERALES

Le 4^e sommet UE-Afrique aura lieu les 2 et 3 avril dans le bâtiment Justus Lipsius du Conseil, 175 rue de la Loi, Bruxelles. Le sommet commencera le 2 avril en début d'après-midi et se terminera le 3 avril à la mi-journée.

Le centre de presse se trouvera également dans le bâtiment Justus Lipsius et disposera de tous les équipements nécessaires pour la presse et les médias audiovisuels.

La couverture photo et vidéo du sommet sera entièrement organisée par le diffuseur hôte du Conseil.

Une seconde note d'information aux médias, relative aux modalités pratiques liées au centre de presse, sera publiée en mars.

2. ACCREDITATION DES MEDIAS

Les représentants des médias qui souhaitent couvrir le sommet UE-Afrique doivent demander une accréditation.

P R E S S E

Première étape: inscription

L'inscription n'est pas nécessaire pour les journalistes détenteurs d'un badge semestriel du Conseil européen (les badges semestriels non encore retirés seront disponibles au bureau d'accréditation du bâtiment LEX à partir du 31 mars).

Les demandes d'accréditation ne peuvent être introduites qu'en ligne, en passant par ce lien:

www.european-council.europa.eu/media-accréditation

Vous recevrez un accusé de réception par courriel.

Les **délais** d'inscription sont les suivants:

- **Pour les journalistes ayant besoin d'un visa: 28 février 2014, 12h00**
- **Pour les autres journalistes: 19 mars 2014, 12h00**

Les demandes reçues après l'expiration de ces délais seront probablement traitées avec retard ou refusées.

N.B.: **Les stagiaires** travaillant pour des organes de presse mais ne possédant pas de carte de presse ne sont pas autorisés à demander une accréditation.

Deuxième étape: retrait des badges

Les badges d'accréditation doivent être retirés en personne au
bâtiment LEX du Conseil (rue de la Loi 145, Bruxelles)

- le lundi 31 mars de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
- le mardi 1^{er} avril de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
- le mercredi 2 avril de 8h30 à 20h00 (à confirmer)
- le jeudi 3 avril de 8h00 jusqu'à la fin de la conférence de presse finale (jusqu'à 22h00 au plus tard)

Lors du retrait de votre badge d'identification, vous devrez présenter les documents qui suivent:

- **un passeport en cours de validité** (ou, pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un pays de l'AELE ou de l'EEE, la carte d'identité nationale en cours de validité);
- **une carte de presse en cours de validité** (ou, pour les représentants des médias des pays qui ne délivrent pas de carte de presse, l'**ORIGINAL** d'une lettre en anglais ou en français - les fax ne seront pas acceptés - signée par le rédacteur en chef de votre organe de presse, confirmant votre statut de journaliste ainsi que votre présence pour couvrir le Sommet);

- uniquement pour les représentants des médias de nationalité belge ou résidant en Belgique: l'exemplaire original signé de la demande d'attestation de sécurité introduite lors de l'inscription en ligne.

En l'absence de l'un de ces documents, aucun badge d'accréditation ne sera délivré.

Inscription groupée et retrait groupé des badges

Les journalistes qui travaillent pour un même organe de presse peuvent être inscrits et leurs badges retirés de manière groupée par un représentant.

Les demandes de retrait groupé peuvent être introduites en ligne uniquement en recourant au lien figurant plus haut et dans le respect des délais mentionnés plus haut.

La personne chargée du retrait pour un organe de presse devra en premier lieu s'inscrire puis suivre les instructions figurant sur le site web.

Pièces à présenter lors du retrait des badges:

- lettre **ORIGINALE** (les fax ne seront pas acceptés) indiquant que la personne est habilitée par son organe de presse à retirer ces badges;
- pour les participants belges ou résidant en Belgique, **l'original des demandes d'attestation de sécurité signé par chacune des personnes concernées.**

3. VISAS

Les représentants des médias doivent posséder un visa en cours de validité, si nécessaire, pour entrer sur le territoire belge. Par conséquent, il leur est conseillé de se procurer leur visa à l'avance en présentant les documents requis au consulat de Belgique compétent pour leur pays de résidence.

Une fois que la demande d'accréditation pour le Sommet a été complétée en ligne, vous recevrez un accusé de réception par courrier électronique. Il est indispensable que vous imprimiez ce courrier électronique et le joigniez à votre demande de visa. Il est conseillé d'introduire sa demande de visa le plus tôt possible.

Pour plus d'information sur les procédures de demande de visa, vous pouvez visiter le site: http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/venir_en_belgique/visa_pour_la_belgique/

Veuillez noter que, dans ce cas, le date limite d'introduction des demandes d'accréditation pour les médias est le **28 février 2014**.

4. HEBERGEMENT ET AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Le Secrétariat général du Conseil n'assure pas de réservation centralisée pour l'hébergement des journalistes. Les représentants des médias doivent donc réserver eux-mêmes leur hébergement.

Voici une liste d'hôtels situés non loin ou facilement accessible à partir du lieu où se tient le sommet:

HÔTEL	SITE WEB	ADRESSE
Newhotel Charlemagne	http://www.new-hotel.com/en/hotels-bruxelles/charlemagne	25-27 Boulevard Charlemagne 1000 Bruxelles
Silken Berlaymont	http://www.hoteles-silken.com/en/hotels/berlaymont-brussels/	11-19 Boulevard Charlemagne 1000 Bruxelles
Martin's Central Park	http://www.martinshotels.com/fr/hotel/martins-central-park	Boulevard Charlemagne 80 1000 Bruxelles
Mercure Gare du Midi	http://www.mercure.com/fr/hotel-7233-mercure-brussels-centre-midi-opening-january-2014/index.shtml	Boulevard Jamar 25-29 1060 Bruxelles
Ibis Style Stéphanie	http://www.accorhotels.com/fr/hotel-9401-ibis-styles-brussels-centre-stephanie/index.shtml	Chaussée de Charleroi 66 1060 Bruxelles

Une liste plus complète d'hôtels, ainsi que d'autres informations sur la région de Bruxelles, sont disponibles sur le site web *Visit Brussels*: <http://visitbrussels.be/>

Veillez noter qu'aucun transport n'est organisé de ces hôtels vers le bâtiment Justus Lipsius. Les représentants des médias trouveront des informations sur les transports publics bruxellois sur le site web: www.stib.be

Le sommet se tient à proximité de la station de métro Schuman.

5. POINT DE CONTACT

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au Service de presse du Secrétariat général du Conseil: Tél. +32 (0)2 281 90 00;
Email. press.accreditation@consilium.europa.eu

Pour des informations à jour sur le sommet UE-Afrique, veuillez consulter le site <http://www.european-council.europa.eu/eu-africa-2014>